

Réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2022 à 19h

Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit septembre 2022 à 19 heures à la Salle Desoubdanes, sur convocation en date du 22 septembre 2022 sous la présidence du Maire, M. Pierre VARACHAUD.

Présents : M. VARACHAUD, SOURY, GROLEAU, GARREAU, MARIE, NENERT, DUNAUD, LATHIERE, Mmes CHABOT, CARDOSO, CANELLAS, BOYER, DUDOUE, CARDINAL,

Excusés : Mme PINTO, M. PATAUD

Absents : Mme ROULAUD, M. COTTIN, M. BASSOT

Procurations : Mme PINTO à Mme CANELLAS, M. PATAUD à M. DUNAUD

Votants 16

Ouverture de la séance à 19h.

Secrétaire : Mme DUDOUE

PV de la séance du 28/07/2022 : Approuvé par 12 voix POUR et 4 Abstentions (MM LATHIERE, NENERT, MARIE absents lors de la séance, M. DUNAUD non élu à cette séance).

Arrivée de M. COTTIN à 19h05. Votants :17

Dossier 1 : PV d'installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite de la démission de Mme ILAHA-ITEMA – Tableau du conseil municipal

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Valérie ILAHA-ITEMA, élue sur la liste « ELAN CITOYEN » en date du 28/07/2022.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

M. Stéphane DUNAUD appelé à remplacer Mme ILAHA-ITEMA au sein du Conseil Municipal a accepté d'occuper ce poste par courrier du 11/08/2022. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15/03/2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral M. Stéphane DUNAUD est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Mme la Sous-Préfète sera informée de cette modification.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de M. Stéphane DUNAUD en qualité de conseiller municipal.

M. DUNAUD accepte de remplacer Mme ILAHA-ITEMA dans trois commissions.

Dossier 2 : Réaménagement du restaurant scolaire : demandes de subventions

M. le Maire donne la parole à Mme CARDOSO qui présente l'étude relative au réaménagement du restaurant scolaire réalisée par l'ATEC87.

Le projet global est estimé à **218 432€ HT** dont **183 600€ HT** de travaux.

Des demandes de subventions peuvent être déposées auprès de l'Etat au titre de la DETR (30%) et de DSIL (20%) ainsi qu'auprès du Conseil Départemental (20%).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer les demandes de subventions.

Dossier 3 : Réhabilitation du réseau assainissement Avenue Jean Moulin : demandes de subventions

M. le Maire expose à l'Assemblée l'étude relative à la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de l'Avenue Jean Moulin réalisée par LARBRE INGENIERIE.

Le projet global est estimé à **340 000€ HT** dont **300 000€ HT** de travaux.

Compte tenu du montant des travaux et de la probabilité de transfert de la compétence assainissement à la CCOL, le Maire propose de déposer les demandes de subventions, la décision de réaliser les travaux sera prise par le Conseil Municipal suivant l'obtention des subventions (Conseil Départemental via la CCOL 35% plafonné à 400€/ml, Agence de l'Eau Loire-Bretagne 40% si validation du projet (en cours)).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer les demandes de subventions.

Dossier 4 : Transfert de la compétence « Infrastructure de charge » au Syndicat Energies Haute-Vienne

M. le Maire explique que le service de borne de recharge électrique est gratuit alors que la dépense de fonctionnement pour la collectivité est de 500€/mois. La commission des travaux a souhaité rendre les rechargements payants. La proposition du SEHV est l'intégration de la borne de recharge à leur parc par transfert de compétence, de fixer et facturer les consommations et d'assurer la maintenance et les dépannages. Il en coûtera 918€ TTC à la collectivité avant transfert (pose d'un compteur et d'une carte SIM).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au Syndicat Energie Haute Vienne.

Dossier 5 : Eclairage public : extinction nocturne

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 1 Abstention décide que l'éclairage public sera interrompu toute l'année de 22h30 à 6h au fur et à mesure que les horloges astronomiques seront installées et/ou programmées.

Une information sera faite auprès de la population.

Dossier 6 : Budget station essence : DM n°1

M. le Maire dit qu'il faut prévoir des crédits à l'article 2051 en investissement pour régler une facture relative à un changement de logiciel informatique.

La décision modificative proposée est : Art 2313 – 2 000€ Art 2051 + 2 000€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative présentée.

Dossier 7 : Rénovation Eglise : Avenant n° 1 Lot 6**Dossier 8 : Rénovation Eglise : Avenant n° 1 Lot 7**

M. le Maire explique que les deux avenants présentés sont des avenants à 0€. Ils ont comme objet la modification de la temporité de réalisation passant de la tranche optionnelle 2 à la tranche optionnelle 1.

Il précise que la DRAC a rééquilibré les tranches optionnelles 1 et 2 afin de nous attribuer un financement pour la TO2, financement qui n'était plus prévu malgré les informations données à la municipalité depuis le début du programme.

Cela assure un financement de 60% DRAC + 15% REGION sur la TO1. Un financement sur la TO2 devrait être accordé avec un taux d'environ 40% de la part de la DRAC entraînant une subvention de la REGION. Le Département a atteint son seuil maximum de subvention.

La situation actuelle de ce programme montre une participation communale de 21,66% soit 307 875,63€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les avenants présentés.

Dossier 9 : Aménagement d'un logement ancienne gendarmerie : Avenant n°1 Lot 5

M. le Maire présente l'avenant suivant

Attributaire : SARL Michel BARGET 73 Avenue de l'Occitanie 87620 SEREILHAC	
Marché initial du 27/06/2022	Montant : 18 936,88€ HT
Avenant N°1	Montant : 369,33€ HT
Nouveau montant du marché	19 306,21€ HT

Objet : Moins-value et plus-value sur le raccordement de la VMC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 1 Abstention, approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Dossier 10 : Mise à disposition des ATSEM auprès de la CCOL

M. le Maire propose de reconduire la mise à disposition des deux ATSEM auprès des centres de loisirs intercommunaux les mercredis à compter de la rentrée 2022 pour une durée de trois ans.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette mise à disposition.

Fin de séance à 19h50